



Doc. 12939
25 mai 2012

Vérification des pouvoirs des représentants et des suppléants

Rapport sur les pouvoirs

Président de l'Assemblée

1. Conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 4, du Règlement, le Président de l'Assemblée a reçu des pouvoirs de représentants et de suppléants, transmis en bonne et due forme par les autorités compétentes des Etats membres, en vue de leur ratification par la Commission permanente.
2. La Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, est appelée à se prononcer sur la ratification des pouvoirs des représentants et des suppléants dont les noms figurent ci-après.
3. La **Bulgarie** a nommé une nouvelle suppléante suite à la démission de M. Krasimir Minchev et à la nomination d'un suppléant en tant que représentant.
4. Le **Danemark** a nommé un nouveau représentant suite à la démission de M. Henrik Sass Larsen.
5. L'**Italie** a nommé un nouveau suppléant suite à la démission de M. Alberto Balboni.
6. La **République de Moldova** a nommé une nouvelle suppléante suite à la démission de M. Valeriu Munteanu.
7. En cas de réclamation ou de contestation motivée les pouvoirs contestés seront renvoyés sans débat à la commission appropriée qui fera rapport à l'Assemblée conformément aux articles 7 et 8 du Règlement.

Membres

Bulgarie

Représentant

Mr Aleksandar NENKOV (GERB)

Suppléante

Ms Irena SOKOLOVA (GERB)

Danemark

Représentant

Mr Mogens JENSEN (Social Democrats)



Italie

Suppléant

M. Alfredo MANTICA (Popolo della libertà)

République de Moldova

Suppléante

Mme Corina FUSU (Parti Libéral de Moldova)